

Communication du mois d'avril 2026

Le 27 avril, la DRFIP a convié l'ensemble des partenaires sociaux à un échange informel lors de l'audioconférence. Plusieurs points ont été abordés.

➤ **Accompagnement des nouveaux élus**

La directrice a présenté l'initiative de la DRFIP qui consiste en la formation de nouveaux élus mais aussi accessible aux anciens élus. Cette formation qui sera déroulée au cours des mai et juin 2026 se divise en 5 modules optionnels de 3 heures chacun. Ces formations seront dispensées sur 3 ou 4 points géographiques du département. Les modules créés par la DRFIP seront transmis à la Centrale.

Cette formation viendra en complément de la journée de sensibilisation auprès des élus mise en œuvre par la Préfecture au cours de laquelle la DRFIP 45 intervient sur un créneau de 20 mn.

➤ **Contrôle des éléments de confort pour les impôts locaux**

La directrice a repris la chronologie du raisonnement : la DGFIP entendait modifier automatiquement les anomalies au regard des éléments de confort déclarés par les propriétaires. Cette méthode aboutirait à l'inversion de la logique de la correction. La DGFIP s'engagera donc dans cette nouvelle procédure **en accord avec les élus** au regard des éléments objectifs dont elle dispose.

➤ **Plan chèque**

Après avoir rappelé que la DGFIP ne dispose pas du droit d'interdire le paiement par chèque, la directrice a précisé qu'il conviendra d'inciter les usagers à passer à utiliser d'autres moyens de paiement. Il a été rappelé que 80% des paiements par chèque concerne le secteur SPL ou bien les paiements à l'agence de l'eau. Le dernier centre de traitement de chèques (Rennes) fermera à l'été 2027. Se pose alors la question du traitement, au plan local, des chèques après l'été 2027.

➤ **Future création de la Foncière de l'Etat**

Un focus a été fait sur l'objet de cette nouvelle structure.

La foncière est un opérateur immobilier public, dont le rôle est de gérer, transformer et valoriser durablement le parc immobilier de l'État. Elle combine efficacité économique, impact sociétal et performance environnementale, avec une ambition : faire de l'immobilier public un atout stratégique au service de l'intérêt général. La Foncière de l'Etat sera en charge de fixer et d'encaisser les loyers inhérents à l'occupation de bâtiments publics y compris par les administrations occupantes.

Cette création aura un impact financier non négligeable sur les budgets des directions et devra permettre une réflexion sur la rationalisation de l'occupation des locaux.

L'équipe CFTC DGFIP LOIRET - AGIR POUR NE PAS SUBIR

Vos représentants du CSAL et du CDAS restent à votre écoute et disponibles pour répondre à vos interrogations.

➤ Points divers

M. DRANO a donné des précisions sur les déménagements sur les sites d'Orléans. Le déménagement du PRS est terminé. Les prochains déménagements « en cascade » impacteront la trésorerie Amendes, la BCR et les BDV et se poursuivront jusqu'à mi-juillet.

L'attention des agents est appelée sur la mise en place d'un nouveau marché de réservation de billets de train. Une communication sera faite très prochainement par le service RH.

Un rappel a été fait sur la nécessité de formation de l'ensemble des agents à la facturation électronique.

Campagne IR : la directrice a fait part de son étonnement face au volume des déclarations papier reçues par les SIP.

Pour la CFTC, la DGFIP ne doit pas négliger les usagers en situation de fragilité qui utilisent encore les chèques comme moyens de paiement et/ou déposent leurs déclarations sous format papier parce qu'ils sont éloignés des nouvelles technologies. La mission de service public de la DGFIP est d'assurer un service public de qualité à l'ensemble de ses usagers.

La CFTC DGFIP Loiret vous transmet le schéma suivant afin d'aborder en confiance cet exercice.

L'équipe CFTC DGFIP LOIRET - AGIR POUR NE PAS SUBIR

Vos représentants du CSAL et du CDAS restent à votre écoute et disponibles pour répondre à vos interrogations.